

La relation **ÉCOLE-ENTREPRISE**

Soutenue par le réseau des Bureaux des entreprises

Constats en collège et lycée professionnel

Les collégiens connaissent en moyenne **10 métiers**

Aujourd'hui, sur **100 élèves** entrant en seconde professionnelle...

33 lycéens quittent leur établissement sans baccalauréat ou équivalent

24 décrochent et sortent sans diplôme

9 se réorientent pour obtenir un diplôme de niveau inférieur

28 lycéens s'engagent dans des études supérieures

12 décrochent et sortent sans diplôme

16 obtiennent un diplôme du supérieur

39 lycéens s'orientent vers l'emploi avec le baccalauréat

29 lycéens intègrent la vie active directement après le baccalauréat

10 lycéens intègrent la vie active après une formation secondaire complémentaire

La relation ÉCOLE-ENTREPRISE ?

La relation ÉCOLE-ENTREPRISE ?

Pour une **ORIENTATION** choisie,

une **FORMATION** adaptée aux emplois de demain

et une **INSERTION** professionnelle réussie

Découverte des métiers / collège et lycée

PROGRESSIVITE DU PARCOURS AVENIR

5^{ème}

Actions tout au long de l'année : visite d'entreprise, rencontre de professionnels

4^{ème}

Heures dédiées dans l'emploi du temps / Stages d'observation en entreprise, visite d'entreprises, témoignage de professionnels

3^{ème}

Heures dédiées dans l'emploi du temps
Stage d'observation en entreprise obligatoire, visites d'entreprises, témoignages de professionnels

2^{nde} générale et technologique

Stage de découverte de 2 semaines (fin juin)

Voie professionnelle

PFMP / Période de formation en milieu professionnel

de 12 à 22 semaines

NOUVEAU (année 2023-2024) :

1 « **Référent Découverte des Métiers** » dans chaque collège public

La réforme des lycées professionnels

A ce jour, l'enseignement professionnel crée trop de décrochage, d'échec et renforce les inégalités scolaires.

Objectifs de la réforme :

1 / Lutter contre le décrochage scolaire

2 / Améliorer la réussite dans les poursuites d'études

3 / Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens, concilier aspirations personnelles et besoins économiques



>>> **Mise en place de 12 mesures** pour faire du lycée professionnel une voie de réussite choisie, **un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises**

Mesure 9 : Créer un bureau dédié à la relation aux entreprises

Responsables des Bureaux des Entreprises

Chaque lycée professionnel comprend un « bureau des entreprises » avec un responsable, **point d'entrée des entreprises au sein de l'établissement scolaire.**

Superviseur des Bureaux des Entreprises

Le Superviseur **anime le réseau** des Bureaux des entreprises d'un même département.

Placé en DSDEN (Direction des Services Départementaux de L'Educ. Nationale), il est en **lien avec ses homologues des autres départements ainsi qu'avec tous les acteurs engagés dans la Relation École-Entreprise** pour mener des actions communes : monde éducatif, monde économique et institutions publiques.

Référent de la relation école-entreprise sur le département, le Superviseur tisse un réseau. Il dispose d'une vision globale du territoire tout en prenant en compte le contexte académique, notamment pour identifier les besoins d'évolution de la carte des formations.

Le champ des possibles, avec vous !

- Témoigner de son parcours, parler de son métier
- Déconstruire les stéréotypes / métiers genrés
- Permettre la visite de son entreprise
- Organiser des immersions en entreprises
- Accueillir des stagiaires (découverte ou formation)
- Accompagner un projet pédagogique
- Être MENTOR d'un jeune
- Embaucher un apprenti
- Découvrir les plateaux techniques des LP et leurs formations
- Cibler le versement du solde de la taxe d'apprentissage



Stages et Périodes de Formation en Milieu Professionnel



ID.STAGES
1 OCCITANIE

COMMENT ACCUEILLIR

SE CONNECTER

S'INSCRIRE

Ouvrez votre monde professionnel

Vous souhaitez susciter des vocations, attirer des nouveaux talents, valoriser vos métiers, développer votre marque employeur ?

DÉPOSER UNE OFFRE



Delpoux Dominique - Région Occitanie

Stage de Seconde générale et technologique

 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

1jeune1solution
Stages de seconde générale et technologique

[Connexion](#) [Créer mon compte](#)

[Élèves](#) **[Professionnels](#)** [Équipes pédagogiques](#) [Référénts administratifs](#)

Un stage du 17 au 28 juin 2024, pour les élèves de seconde générale et technologique.

Les élèves de classe de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat sont concernés par l'instauration d'une séquence d'observation obligatoire en milieu professionnel.

[Déposer une offre de stage](#)

Vous êtes en 2de générale ou technologique et vous cherchez un stage ? [↗](#)
L'ouverture du service est prévue le 25 mars.

STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Entreprises, administrations, collectivités territoriales, associations, faites découvrir votre secteur d'activité et vos métiers aux élèves de 2de générale et technologique.

Offrez l'opportunité d'une expérience enrichissante aux élèves de seconde. Ensemble, construisons leur avenir.

Le Mentorat « Transition Ecole-Travail »

Qui peut devenir mentor TET ?

Tout professionnel (actif, demandeur d'emploi ou retraité) intéressé par la démarche d'accompagner un élève vers son insertion professionnelle.

Quelles sont les formalités pour mentorer un jeune ?

Tout professionnel souhaitant devenir mentor Transition Ecole-Travail doit remplir les formalités suivantes :

- Signer la charte « Mentorat Transition Ecole-Travail »
- Communiquer son extrait de casier judiciaire n°3
- Avoir fait valider sa candidature lors d'une 1ère rencontre avec le Superviseur Départemental
- Suivre la formation programmée, de préférence en DSDEN (durée : 2h)

A noter : la candidature ne sera validée qu'à réception des pièces justificatives attendues.

Comment s'organise le mentorat ?

- Il débute en mai et prend fin le 7 juillet (fin de l'année scolaire) 2024.
- Environ 4 séances sont programmées de mai à début juillet.
- Les rencontres en face à face s'inscrivent sur une durée d'1h30 environ.
- Dans le dispositif « Mentorat Transition École-Travail », les élèves ciblés sont en terminale professionnelle (CAP et BAC PRO) ou première Bac pro. Ils désirent intégrer le monde professionnel directement après leur diplôme (salarié ou apprenti).
- Ces jeunes sont tous volontaires pour avoir un mentor, et cela, quels que soient leurs résultats scolaires. Le mentorat T-E-T n'est en rien la prise en charge de difficultés scolaires ou d'un potentiel décrochage.

Devenir mentor, c'est accompagner dès aujourd'hui les professionnels de demain !

Une relation « gagnant-gagnant »



Toutes ces actions ont pour objectif d'améliorer la **formation des professionnels de demain** : futurs salariés, futurs partenaires, futurs chefs d'entreprise.

Être acteur de leur formation et de leur bonne insertion s'inscrit dans la **démarche RSE** de votre entreprise.

C'est aussi un moyen de valoriser le travail de vos salariés, en mettant en avant leurs compétences par le témoignage, le partage, la transmission, l'accompagnement de ces futurs actifs.

Cette ouverture sur le monde professionnel ne peut se faire qu'avec l'implication des entreprises !



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Pour toute information complémentaire, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cécile FRENDO

Superviseure des Bureaux des entreprises (BDE)
Département du Tarn-et-Garonne (82)

Mél : cecile.frendo@ac-toulouse.fr

Tel : 06 27 52 50 81

[Découvrez le LIVRET DES ACTIONS EE 2023-2024](#)